Demain, presque tous les ouvriers descendront, sauf ceux qui travaillent dans les usines. Une trentaine de chevaux seront descendus aujourd'hui. La distribution des secours a été interrompue; elle reprendra demain.

ARRIVEE A ALBI
DE MM. BAUDIN, THIVRIER ET DUC-QUERCY

Albi, 3 novembre. — MM. Baudin, Thivrier et Duc-Quercy, sont arrivés à Albi, venant de Carmaux, à 4 h. 15.

Quelques membres du comité radical socialiste d'Albi les ont reçus à la gare, où les attendaient les délégations arrivées le matin par le premier train de Carmaux, ainsi que les condamnés graciés. A leur passage sur la place Lapérouse, une bombe a été tirée.

Les manifestants chantaient la *Carmagnole* et *C'est nos frères qu'il nous faut;* ils sont allés ensuite déjeuner au restaurant Paulin, puis ils se rendront à la salle Jaladieu où le café sera servi et où des discours doivent être prononcés.

L'arrivée des mineurs gracciés. — A la gare. — A la chambre syndicale. — Devant l'église. — Plus d'autorité.

Carmaux, 3 novembre. — L'arrivée des mineurs graciés a donné lieu à une grande manifestation. De toutes les routes conduisant à la gare, des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants débouchaient, dès cinq heures et demie, en chantant la *Carmagnole*.

A six heures, quelques instants avant l'arrivée du train, une foule énorme se pressait dans la cour de la gare et aux environs : on remarquait un drapeau tricolore, roulé de façon à ce que le rouge seul fut apparent ; une musique locale jouait la *Carmagnole* que la foule reprenait en chœur ; on chantait également : « C'est nos frères qu'il nous faut.

A l'arrivée du train, MM. Baudin, et Mazens, président du comité, ont reçu les graciés qu'accompagnaient MM. Thivrier et Duc-Quercy. Le comité de la grève et cent cinquante à deux cents mineurs étaient allés les chercher à Albi.

Des femmes et des enfants leur ont offert des bouquets, pendant que les applaudissements retentissaient, et que les chants reprenaient plus vigoureux.

Tous les condamnés étaient coiffés d'un béret rouge. Le cortège s'est formé, en tête marchait un mineur portant une énorme palme en feuillage, des feux de bengale rouges éclairaient le défilé. La foule qui applaudissait au passage les mineurs graciés, les a ensuite conduits à la chambre syndicale, où ont leur a fait une ovation.

Carmaux, 3 novembre. — Bien que la chambre syndicale soit de proportions très vastes, la foule qui l'avait envahie était si compacte que pas un coin ne restait vide. Dans la cour, des femmes portaient des enfants sur les bras ; des ouvriers de la verrerie continuaient à chanter la *Carmagnole*.

A l'intérieur de la salle, dont l'estrade regorgeait de monde, de nouveaux bouquets ont été offerts aux arrivants. Des petites filles vêtues de rouge leur ont récité des compliments, c'était un brouhaha indescriptible.

A ce moment arrive la musique qui joue : « C'est nos frères qu'il nous faut!! » Elle se fait difficilement un passage au milieu de la foule, et la poussée est telle qu'à un moment donné, on a pu craindre que des femmes et des enfants fussent écrasés.

M. Baudin réussit enfin à dire quelques mots, annonçant que, sur le désir exprimé par les prisonniers, la réunion qui devait avoir lieu ce soir est remisé à demain. Aujourd'hui, dit-il, la manifestation a été suffisamment grande, et il a levé la séance aux cris de : « Vive la révolution sociale ! » accompagnés par la musique.

Les prisonniers graciés se sont rendus, suivis de la foule, à l'hôtel Alary, où ils ont trinqué avec les membres du comité. Puis les manifestants se sont dispersés; il était sept heures un quart.

Cependant, l'animation est restée grande sur la place Victor-Hugo, pendant une grande partie de la soirée.

Carmaux, 3 novembre. — Voici quelques détails complémentaires sur la manifestation qui a marqué le retour des condamnés graciés.

La réception qui leur a été faite a eu un caractère révolutionnaire, même anarchiste, très accentué.

Dès quatre heures, pour taler l'attitude des autorités, une quarantaine de gamins, munis d'un drapeau entièrement rouge a parcouru toutes les rues de Carmaux en chantant la *Marseillaise*. La gendarmerie, qui a ordre de tout laisser faire, n'a pas bougé.

Sur l'ordre du maire, les tambours de ville ont annoncé à tous les carrefours que les prisonniers arrivaient à six heures et qu'à huit heures une réunion aurait lieu en leur honneur à la Chambre syndicale.

Un peu après cinq heures, une bande de deux cents femmes, précédée d'une centaine de moutards, dont l'un portait deux magnifiques palmes de martyr, entourées de rubans rouges, et ils se sont dirigés vers la gare en chantant la *Carmagnole*.

Au moment de l'arrivée du train, des cris violents et prolongés sont partis des wagons contenant les camarades des prisonniers qui étaient allés à leur rencontre à Albi.

A la sortie de la gare, les prisonniers ont été affublés d'écharpes de soie rouge, semblables à celles de la Commune. On a voulu les porter en triomphe. M. Duc-Quercy a eu grand peine à s'y opposer.

Pendant la réunion à la chambre syndicale, un cortège s'est rendu, drapeau rouge et musique en tête aux abords de l'église et sous les fenêtres du presbytère en poussant des hurlements et des huées.

Le scandale a été très grand. Il semblait qu'il n'y eût plus d'autorité et que Calvignac et les grévistes fussent absolument abandonnés à eux mêmes.

M. DE BISMARCK ET LA FRANCE

Une conversation avec l'ex-chancelier. — La réorganisation de l'armée allemande. — La prochaine guerre

Berlin, 4 novembre. — Les *Leipziger Nachrichten* publient aujourd'hui le compte-rendu d'une longue interview qu'a eue, dimanche dernier, avec le prince de Bismarck, l'avocat Hans Blum :

» Selon M. de Bismarck la nécessité d'entreprendre la réorganisation de l'armée n'existe pas. L'argument tiré de l'augmentation croissante des forces militaires de la France et de la Russie n'est nullement probant. Nous n'avons pas à craindre la guerre des deux côtés à la fois, dit le prince, parce que si la France nous déclarait la guerre, les armées russes n'entreraient pas en campagne immédiatement; de même si la Russie nous faisait la guerre, la France attendrait le développement ultérieur des événements.

« Le vainqueur de la prochaine guerre sera celui qui » qui gagnera les deux ou trois premières batailles. La » chose essentielle est donc d'avoir un bon commandement et une tactique supérieure à celle de l'ennemi. » Ces deux choses ne s'acquièrent pas par l'augmentation exagérée des effectifs. »

» M. de Bismarck est persuadé que l'Allemagne pourrait dans l'état actuel de ses forces, soutenir victorieusement un double choc à l'ouest et à l'est.

» Examinant le second argument du gouvernement prétendant que la guerre est imminente, il dit qu'il est aussi peu fondé que le premier : le gouvernement français ne songe pas à la guerre, comme cela est clairement démontré par la bénédiction donnée à la France par le pape (?).

» La France est beaucoup moins belliqueuse qu'en 1888 alors que Boulanger était sur le point de fonder une dynastie. S'il avait pu s'emparer du pouvoir, une guerre était inévitable. Les Français se laissent toujours entraîner par de semblables aventuriers.

UNE ANECDOTE

» M. de Bismarck raconte à ce sujet une anecdote remontant au commencement de 1871, alors que Gambetta mettait tout en œuvre pour retarder la signature des préliminaires de la paix.

» Un bonapartiste connu vint le trouver, se déclarant prêt à se rendre à Bordeaux pour assassiner Gambetta. Il ajouta qu'après qu'il l'aurait tué d'un coup de revolver, il commanderait aux domestiques : Jetez ce c... dehors; après quoi il s'emparerait du gouvernement sans coup férir et rappellerait l'empereur avec l'aide de six personnes résolues. Il se faisait fort de profiter de première surprise pour mettre ce plan à exécution.

» Le prince refusa, bien qu'il crut la réalisation du projet possible, parce qu'il estimait et estime encore que n'importe quel régime monarchique en France met plus en danger la paix avec l'Allemagne que la République : une monarchie conclurait plus facilement des alliances avec des Etats monarchiques, spécialement avec la Russie. Une monarchie renferme plus de matières inflammables pouvant donner lieu à une conflagration. D'autre part, les hommes d'Etat républicains ne se risqueront pas aux hasards d'une guerre parce qu'ils savent très bien que n'importe quel général victorieux sera acclamé dictateur et les mettrait à la porte.

» La Russie ne veut pas davantage de la guerre. Le tsar et le peuple sont pacifiques, ce sont seulement la presse ainsi que les Polonais et les juifs qui poussent à la guerre ; la presse, en tant qu'inspirée par les juifs polonais parce qu'ils espèrent que la Russie serait battue ce qui amènerait la reconstitution du royaume de Pologne, enfin les juifs parce qu'ils croient qu'ils seraient moins persécutés après une défaite de la Russie.

» Selon M. de Bismarck, avant au moins trois ans nous n'aurons pas la guerre, parce que avant cette date, la Russie n'aura pas terminé ses armements.

CHARGES ÉCRASANTES

» Le gouvernement, déclare M. de Bismarck, est muet sur les moyens financiers à l'aide desquels il entend réaliser la réforme militaire. Il est impossible de se procurer les 90 millions nécessaires en augmentant les charges des Etats de la Confédération. Cela provoquerait le mécontentement de l'Allemagne entière et nuirait gravement à l'idée impériale.

» A moins de nécessité absolue, le prince ne viendra pas au Reichstag, parce que les députés le traiteraient comme un pestiféré. Un Hambourgeois cholérique serait mieux reçu que lui.

UN POINT D'HISTOIRE

» M. de Bismarck a fait ensuite des révélations historiques intéressantes. Il a raconté comment, en 1862, il avait décidé le vieux roi Guillaume, prêt à abdiquer, à tenir bon et à résister à la majorité libérale.

» Il a expliqué également qu'en 1866 la Prusse n'annexa pas le royaume de Saxe parce que l'Autriche menaçait alors de continuer la guerre. Le roi Guillaume voulait seulement prendre certaines provinces à la Saxe, au Hanovre et à la Hesse électorale, et laisser ces Etats subsister ainsi.

» M. de Bismarck, confiant en la loyauté du roi de Saxe lui laissa son royaume intact, mais exigea la suppression pure et simple du Hanovre et de la Hesse électorale, qui auraient toujours été des foyers d'agitation contre la Prusse. »

Les *Leipziger Nachrichten* annoncent pour demain, la suite de cette interview.

Le crime de la rue Botzaris, à Paris

Une indication sérieuse

Il paraît que la police aurait enfin recueilli une indication. Un médecin, en examinant avec attention les morceaux du journal le *Patriote*, ayant servi à envelopper les débris de la rue du Château-des-Rentiers, a constaté l'existence de taches spéciales aux femmes en mal d'enfants. Ainsi se trouverait confirmée l'hypothèse d'un décès survenu chez une matrone, au cours de manœuvres coupables. Or, une sage-femme est désignée dans une lettre adressée à la justice comme ayant fait disparaître une de ses malades.

Il serait excessif de conclure, d'ores et déjà, à la culpabilité de cette personne qui peut fort bien, comme tant d'autres, être simplement victime d'une basse vengeance.

S'agirait-il d'une lilloise?

Un journal de Lille publie vendredi matin le résultat d'une enquête tendant à soutenir l'hypothèse qu'il pourrait bien s'agir d'une lilloise — Alice Catin, une ancienne fleuriste partie pour Paris il y a quelques années.

« M. Laugier, médecin-légiste, dit ce journal, après avoir examiné les douze débris humains trouvés rue Botzaris a déclaré que la victime devait être âgée de 25 à 30 ans. Or nous savons qu'Alice Catin est née en 1859 ce qui lui donne par conséquent 33 ans.

» Le docteur a dit également que la malheureuse, dont la tête a disparu, devait avoir les cheveux châtains.

» C'est également la couleur de ceux d'Alice Catin. Enfin la pointure du pied de la victime correspond exactement à celle de la lilloise disparue à Paris. »

Sous les réserves les plus expresses.

NOUVELLES DU JOUR

Un incident parlementaire entre MM. Salis et Dreyfus. Pas de suite

Paris, 3 novembre. — Au cours de la séance de la Chambre, un incident s'est élevé entre MM. Salis et Dreyfus, en discutant la loi sur les élèves de l'Ecole centrale. M. Salis a dit au rapporteur : « Avec cette loi, vous avez des catégories privilégiées ». M. Dreyfus, rapporteur, a répondu : « Vous savez que ce n'est pas vrai, vous dites sciemment le contraire de la vérité. »

M. Floquet a cherché à étouffer l'incident en disant qu'il ne sera pas à l'*Officiel*. Mais M. Salis a envoyé ses témoins à M. Dreyfus. MM. Deandreis et Mathé (Seine), M. Dreyfus a constitué les siens, MM. Robert Mitchells et le vicomte de Montfort.

Ces messieurs ont conféré avec M. Floquet. Au cours de cette conférence, M. Floquet a dit aux quatre témoins : Mais vous n'avez pas entendu exactement les paroles de M. Dreyfus. Il a dit, s'adressant à M. Salis : « Vous dites sûrement le contraire de la vérité » et non : « Vous dites sciemment le contraire de la vérité. »

L'examen du compte-rendu sténographique a démontré l'exactitude de ce qui précède.

Dans ces conditions, les quatre témoins ont décidé que l'incident était clos, et qu'il n'y avait pas lieu à rencontre et pas même nécessité de dresser un procès-verbal.

Départ d'un capitaine, d'un sous-lieutenant et de vingt sergents pour le Dahomey

Paris, 3 novembre. — MM. Parent de Dizon, capitaine, et Fabsant, sous-lieutenant d'infanterie de marine, prendront passage avec vingt sergents d'infanterie de marine à bord du paquebot des Chargeurs-Réunis, qui partira de Bordeaux le 10 novembre à destination du Dahomey.

Les malades à Porto-Novo

Lyon, 3 novembre. — Le *Salut Public* affirme pouvoir confirmer les renseignements du *Petit Marseillais* sur le grand nombre de malades existant à Porto-Novo.

Il y a de nombreux cas de dysenterie, d'insolation et surtout de fièvres paludéennes.

La convention franco-suisse

Lyon, 3 novembre. — L'union du sud-est des syndicats agricoles, comptant 60 syndicats et 50,000 membres, réunie en assemblée, sous la présidence de M. Saint-Victor, a voté un ordre du jour protestant contre tout projet de convention au-dessous du tarif minimum.

Le lieutenant de Segonzac traduit devant un conseil d'enquête

Paris, 3 novembre. — Le lieutenant de Segonzac sera traduit prochainement devant un conseil d'enquête, à raison de la relation fausse, qu'il a fournie sur la mort du lieutenant Quiquerez.

L'affaire de la rue Botzaris

Paris, 3 novembre. — L'instruction de cette affaire paraît avoir fait aujourd'hui un pas d'une certaine importance, dans les circonstances suivantes :

Un monsieur Allezais, chef du dépôt des pavés de la ville de Paris, 159, rue du Chateau des rentiers, venant prendre son service cette après-midi, à deux heures, a trouvé près du mur de clôture du dépôt, dans un trou creusé dans le sol, un paquet pesant 2 kilog. 200 enveloppé dans un tablier de toile verte presque neuf et dans un numéro du journal *Le Patriote*, du 29 octobre, le tout ficelé avec deux cordes.

Cinq débris humains dont voici la nomenclature : un foie humain, une rate, l'un et l'autre adhère à des débris de poumons, et trois autres fragments de poumons.

Ces débris ont été examinés par le docteur Carré. De l'examen médical, il résulte que ces débris paraissent provenir du cadavre de la rue Botzaris.

La chaudière d'un vapeur qui fait explosion Trois morts

Cette, 3 novembre. — La chaudière du vapeur espagnol *Maria* a fait explosion en sortant du port de Cette. Il y a eu 3 morts et 11 blessés dont 3 grièvement. Les blessés ont été transportés à l'hospice.

Explosion d'une capsule en Bohême. Deux morts

Prague, 3 novembre. — Une capsule a fait explosion dans la fabrique de dynamite Nobel à Zanky. Deux ouvriers ont été tués.

Un discours de M. Giolitti. président du conseil des ministres italien

Rome, 3 novembre. — Dans le banquet électoral qui vient d'avoir lieu, M. Giolitti, président du conseil, s'est surtout attaché à l'exposé financier.

A noter ce détail, que plusieurs années encore, les dépenses de l'armée resteront fixées au chiffre réduit de 246 millions, alors qu'elles étaient de 403 millions en 1889.

Il a préconisé de nouvelles économies, au point de vue extérieur, il réédite les déclarations récentes que l'Italie resterait fidèle à ses alliances, travaillant au maintien de la paix, développant des rapports de plus en plus amicaux avec toutes les nations. Il a formulé le désir de conclure de nouveaux traités de commerce.

Selon lui, les questions sociales détermineront désormais la division des partis sur la question religieuse. Le ministère restera conciliant en défendant les droits de l'Etat.

Une brochure sur le projet de réorganisation de l'armée allemande

Berlin, 3 novembre. — Une brochure commandée par le gouvernement pour répandre le projet de réorganisation de l'armée vient de paraitre sous ce titre : « Pourquoi l'Allemagne est obligée d'augmenter son armée. »

L'auteur, le major Kein conclut qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour empêcher l'ennemi d'envahir la patrie, et il s'efforce de prouver que les autres grandes puissances ont dépensé davantage pour assurer leur défense.

Un sinistre maritime. — Huit victimes

Ajaccio, 3 novembre. — La barque de pêche *Saint-Thomas* a été surprise par la bourrasque et n'a plus donné de nouvelles. Elle était montée par huit hommes, dont la plupart ont une nombreuse famille. Les navires qui sont dans le port ont mis leur pavillon en berne.

M. Drumont prisonnier

Paris, 3 novembre. — M. Drumont s'est constitué, cette après-midi, prisonnier à Sainte-Pélagie, pour purger sa condamnation à trois mois de prison prononcée par la cour d'assises de la Seine à la suite du procès intenté par M. Burdeau.

Le crédit agricole

Paris, 3 novembre. — M. Laisant vient de saisir la Chambre d'un amendement à la proposition de M. Méline tendant à l'organisation du Crédit agricole et populaire. Cet amendement qui ne comporte pas moins de 17 articles sous forme de contre-projet, porte création, à Paris, d'une Caisse nationale de prêts agricoles et populaires, avec une succursale dans chaque chef-lieu de département, et à la disposition de cette caisse il sera mis par l'intermédiaire de l'Etat et avec sa garantie la somme de un milliard.

L'escadre française au Pirée

Paris, 3 novembre. — Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du contre-amiral Buge, commandant de l'escadre du Levant, en ce moment au Pirée :

« La famille royale de Grèce, accompagnée du tsarewitch, du prince royal de Danemark et du prince Christian, a fait aujourd'hui une visite officielle à la division française, et a déjeuné à bord de la *Décastation*.

» Je déjeunerai chez le roi samedi, à Tatoi ; je quitterai le Pirée lundi 7 novembre ».

Condamnation de Sapor, conseiller général d'Alger

Alger, 3 novembre. — Après les considérants très circonstanciés et développés, le tribunal condamne Sapor père à 500 francs d'amende, Sapor fils à 6 mois de prison avec le bénéfice de la loi Bérenger, les indigènes impliqués dans l'affaire à des peines variant de six mois à trois mois; les garçons bouchers et un indigène ont été acquittés.

Une mutinerie de la populace de Grenade

Madrid, 3 novembre. — A la suite de la nouvelle annonçant que la reine régente n'irait pas à Grenade, la populace de cette ville s'est mutinée; elle a brûlé l'arc-de-triomphe préparé pour recevoir la souveraine et jeté des pierres contre une maison. Les républicains, très nombreux à Grenade, ont profité de l'occasion pour crier : « Vive la République ! » La gendarmerie à cheval a chargé les émeutiers et les a dispersé. L'ordre est entièrement rétabli.

Il y a eu quelques blessés et la police a opéré quelques arrestations. L'état de siège a été proclamé.

Nouvelles du Tonkin. — Toujours les pirates Incidents à Hanoï

Marseille, 3 novembre. Les journaux du Tonkin arrivés ici publient les renseignements suivants :

« Hai-Duong. — La bande de Qui vient d'éprouver un échec sérieux; le frère de Qui, Than Hue, qui commandait la bande, a été tué.

» Dong-Trieu. — Le capitaine Dagneaux, avec 150 fusils, a attaqué, le 21 septembre au matin, une bande de 60 chinois, dans la forêt, près de Tan-Dien. Le capitaine s'est emparé des approvisionnements ; il a détruit le repaire des pirates qui pouvait contenir cent hommes. Les pertes de l'ennemi sont inconnues.

» De notre côté, nous n'en avons eu aucune.

» Des incidents regrettables se sont produits le 21 septembre à Hanoï. Le lieutenant Pellier, de l'infanterie de marine, apercevant sur la terrasse du Grand-Hôtel, M. Levasseur, directeur de l'*Indépendance Tonkinoise*, lui demanda s'il était l'auteur de l'article dans lequel les officiers de la guerre étaient placés au-dessus de l'infanterie de marine. M. Levasseur répondit qu'il prenait toute la responsabilité de l'article en question.

» Le lieutenant invectiva alors M. Levasseur, et, de la main, il lui effleura la joue : une rixe allait éclater quand plusieurs amis s'interposèrent.

» Le soir même, il y avait fête au palais du Gouverneur, à l'occasion du 22 septembre. A l'entrée de M. Levasseur, tous les officiers de l'infanterie de marine quittèrent le salon en masse.

» Dans le jardin du Gouverneur, un goupe d'officiers causait bruyamment. Une personne accompagnant un colon, M. Dufour, cria : « Vive Levasseur ! « A ces mots, un officier se détacha du groupe et souffleta M. Dufour. Celui-ci n'eût pas le temps de riposter, mais il injuria vivement l'officier.

» Cet incident a causé une vive émotion à Hanoï. »

L'Union libérale des Droites

Paris, 3 novembre. — Voici le procès-verbal de la réunion, tel qu'il a été communiqué à la presse :

« L'Union libérale des droites s'est réunie à 1 heure, sous la présidence de M. d'Aillières.

» La discussion a porté d'abord sur le Dahomey. La réunion a examiné l'opportunité qu'il pourrait bien y avoir de demander au gouvernement des explications, tant sur la marche actuelle de l'expédition que sur les pouvoirs politiques donnés au colonel Dodds.

» La réunion examina ensuite quelle attitude devraient garder ses membres lors de la discussion du régime des boissons. Il a été décidé que des réunions fréquentes auraient lieu au secrétariat des droites pendant la discussion du budget.

» La réunion s'est ajournée à mardi pour traiter à fond cette question.

» Ont pris la parole : MM. Peyrusse, du Breuil de Saint Germain, Taudière, comte Armand, marquis de la Ferronnays, Le Provost de Launay. »

La France au Maroc

La mission de M. d'Aubigny auprès du sultan du Maroc a obtenu les plus heureux résultats. On va lever le blocus de Tanger et nous accorder des avantages commerciaux. C'est l'Angleterre qui n'est pas contente.

Incendie à la gare de Rouen

Rouen, 3 novembre. — Un incendie s'est déclaré vers minuit à la gare de Saint-Sever (gare des marchandises.) Trois wagons de fourrages venant du Nord ont été brûlés. C'est le fourrage qui a pris feu par échauffement. Les dégâts sont évalués à environ 5,000 fr. A deux heures, quoique l'incendie ne fut pas éteint, tout danger était écarté.

La situation à Souakim

Londres, 3 novembre. — On télégraphie du Caire au *Daily News* de ce matin jeudi :

« Un escadron de cavalerie est parti et un bataillon d'infanterie partira aujourd'hui pour Souakim, où les affaires prennent de la gravité. »

Les courses d'Auteuil

Paris, 13 novembre. — Voici le résultat des courses qui ont eu lieu aujourd'hui à Auteuil :

Prix de la Gibauderie : 1. Saint-Grégoire; 2. Crouvillaise; 3. Whist. — Prix de Marly : 1. Sydney; 2. Sans-Peur; 3. Moutarde. — Prix de Pau : 1. Germinal; 2. Sauvageonne; 3. Chantilly. — Prix de la Bièvre : 1. Pocorade; 2. Sancerre; 3. Nésus. — Prix de St-Germain : 1. Haras-du-Pin; 2. Crock; 3. Loxotis.

Situation météorologique. — Roubaix 4 nov. — Hauteur barométrique, 754. Température : A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro. A une heure du soir 12 » » A cinq heures du soir 10 »

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & COMMERCIALE
DE ROUBAIX
(Ancien Comité Lainier)

La Société constituée à la Bourse le 17 octobre dernier par l'Assemblée générale de l'industrie et du commerce de Roubaix, dans le but de continuer et de développer l'œuvre de l'ancien Comité lainier, a tenu sa première assemblée générale le jeudi 3 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures ; M. Louis Cordonnier préside, assisté de MM. J. Fort, Henri Ternynck, Eugène Motte, Florin-Chopart. M. Maron remplit les fonctions de secrétaire.

Le premier objet de l'ordre du jour était la fixation du titre de la nouvelle société.

Malgré la situation importante qu'a su se faire l'ancien Comité lainier parmi les groupements analogues et auprès des pouvoirs publics — le témoignage en a été rendu avec preuves à l'appui par un assistant qui ne faisait point partie du précédent Comité — et malgré le crédit attaché à son nom, il a paru préférable à divers points de vue d'adopter le titre plus large et plus compréhensif de *Société industrielle et commerciale de Roubaix*.

Un vote unanime est émis à ce sujet.

L'assemblée règle ensuite, d'un accord également unanime, la proportionnalité de la représentation de chaque catégorie d'industriels ou de négociants au sein du Conseil d'administration; et chaque groupe est invité à désigner ses délégués dans un délai de huit jours.

La question capitale de l'ordre du jour, celle du projet de convention avec la Suisse, vient enfin en discussion.

M. le Président expose la question en ces termes :

Le projet d'accord franco-suisse
EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR M. LOUIS CORDONNIER

A la requête de plusieurs d'entre vous, et, après examen en comité, il a été décidé que la question du du traité franco-suisse serait mise à notre ordre du jour.

La commission de la Chambre des députés en est déjà saisie, et, il n'est que temps de nous mettre en mouvement, si nous pensons avoir intérêt à défendre ce traité.

Vous n'ignorez pas quelles protestations ce projet a soulevées dans le monde ultra-protectioniste et, sans m'attarder à discuter la théorie du bloc, invoquée par eux en cette circonstance, je me contenterai de vous citer les paroles mêmes de M. Méline au sein de la commission des douanes :

Témoignage de M. Méline

« Nous nous sommes, dans l'élaboration de nos tarifs, trompés sur certains points; c'est ainsi, par exemple que pour les chocolats nous avons fait absolument fausse route. NE PERSÉVÉRONS DONC PAS DANS UNE ATTITUDE ABSOLUMENT INTRANSIGEANTE, *et, pour ce qui regarde le traité franco-suisse, il me semble nécessaire de passer à la discussion des articles* : sans quoi la Suisse pourrait voir dans l'attitude des députés français une pensée injurieuse à son égard. »

M. Méline qui, une fois déjà, a mérité l'hommage de nos félicitations en se faisant le défenseur de la franchise des matières premières, a encore droit, en cette circonstance, à l'expression de notre reconnaissance. Il a su s'émanciper des formules étroites dans lesquelles certains protectionnistes-ultra auraient voulu l'enfermer et, renonçant à élever le système de leur double tarif à la hauteur d'un principe, il ne veut considérer que l'intérêt général de la France.

Voilà certes un exemple à imiter, et je crois être le fidèle interprète de vos pensées en affirmant qu'à Roubaix nous sommes des indépendants, et que, si nous n'entendons pas refuser à l'agriculture et à l'industrie la protection qui leur est nécessaire, nous demandons que cette protection reste dans de sages limites et ne représente sensiblement que la valeur des impôts trop lourds hélas ! qui pèsent sur nous tous, mais qu'en aucun cas cette protection même ne soit pour notre exportation une cause de diminution et de ruine. Si vous partagez cette manière de voir, nous passerons sans autre préambule à l'examen même du traité franco-suisse. Nous l'examinerons, si vous le voulez bien, à un double point de vue :

1° D'abord au point de vue général,

2° Ensuite à notre point de vue particulier, celui de l'industrie et du commerce lainiers.

Au point de vue général, ce traité ne constitue nullement une atteinte formelle et grave au principe des deux tarifs maximum et minimum. Il est évident qu'une réduction trop grande de ce tarif minimum, en attirant sur notre territoire une très forte quantité des produits qu'on veut repousser, empêcherait de s'accomplir l'essai loyal de notre nouveau régime économique; mais l'examen attentif des modifications nous démontre que ce nouveau tarif reste encore supérieur pour beaucoup d'articles à notre ancien tarif conventionnel.

Nos taxes douanières seront donc, même après la diminution qu'on leur aura fait subir, éminemment protectrices. Vous pouvez en juger par l'énumération des principaux articles.

Les fromages en pâte dure, taxés 4 francs les 100 kilos à l'ancien tarif conventionnel, seront grevés de 11 francs au tarif projeté dans le nouveau traité. Les satinettes imposées à 50 et 72 francs à l'ancien tarif, paieront 90 francs sous le régime nouveau. Les fichus en bourre de soie, autrefois grevés de 2 francs, acquitteront 4 francs. Les montres en boîtes de matières non précieuses supporteront 2 fr. 50 de droit par pièce au lieu de 50 centimes. Les lampes à arc, qui étaient tarifées à 20 francs les 100 kil., seront désormais taxées 60 francs.

D'ailleurs, les industriels et les agriculteurs de la région, qui avaient le plus à souffrir de ces abaissements de tarif, cédant à un sentiment de générosité toute patriotique, ont été les premiers à les accepter.

Il y a quelques jours à peine, dans la région de Montbéliard, un grand nombre de chefs d'usines et d'ateliers ont dit au ministre du commerce, au sujet du traité franco-suisse, que les sacrifices qu'il leur demandait, ils les accordaient avec une joie profonde au nom de la patrie; la société d'agriculture du Doubs vient de décider que la production agricole était suffisamment protégée, malgré l'abaissement proposé aux chiffres du tarif minimum.

Enfin, Messieurs, il s'agit de savoir si, en raison du traité de Francfort et de la clause de la nation la plus favorisée, le traité franco-suisse n'est pas de nature à faire brèche dans notre système économique et à léser gravement nos intérêts.

La Chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles de Calais, qui s'est livrée à un examen très approfondi de ce traité, estime que « les concessions » accordées à la Suisse paraissent avoir été étudiées de » façon à ne profiter qu'à cette nation amie, à laquelle » des intérêts si puissants nous rattachent, sans s'ex» poser ou faire bénéficier, dans une trop large me » sure, les pays avec lesquels nous sommes liés par » la clause de la nation la plus favorisée. »

Il appartient d'ailleurs au gouvernement d'être vigilant sur ce point et jusqu'à présent tout nous montre qu'il n'a pas failli à ce devoir. Si, d'ailleurs, quelques erreurs s'y étaient glissées, la discussion des articles et leur examen par la commission des douanes ne peuvent manquer de les redresser.

***

Vous le voyez donc, messieurs, ni la théorie du bloc, ni les intérêts vitaux de notre agriculture et de notre industrie, ni le traité de Francfort ne sauraient nous obliger à faire à la communauté française le sacrifice de nos intérêts particuliers, intérêts qui sont d'ailleurs ceux de l'industrie la plus importante de notre pays.

Or, si nous examinons ce projet de convention à notre point de vue lainier, nous constatons que la Suisse, malgré l'exiguïté de son territoire, est un de nos meilleurs et plus importants débouchés. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur notre balance commerciale avec ce pays ; j'en emprunte le relevé à la Chambre syndicale des tissus et matières textiles de Paris :

INDUSTRIES TEXTILES. — COMMERCE AVEC LA SUISSE
ANNÉE 1890. — COMMERCE SPÉCIAL

1° *Importations en France*.....		Total.	49.368.034
Tissus, passement. et rubans de soie			24.233.900
— — de coton			7.254.086
Fils de toutes sortes.....			5.426.262
Tissus et passementeries de laine.....			292.454
Soies et bourres de soies.....			11.382.563
Moulinées...	1.702.416	7.111.189	
A coudre....	201.004		
Bourre peig.	732.641		
— filée.	4.475.128		
Coton en laine.....			465.070
Laines en masse.....			313.699
			49.368.034
Produits manufacturés textiles....		Total.	44.317.891
Soies moulinées écrues.....			1.702.416
— à coudre et à broder.....			201.004
Bourres de soie peignées et cardées			732.641
— — filées (schappe)...			4.775.128
Tissus, passementerie, rub. de soie			24.233.900
— de coton...			7.254.086
— de laine...			292.454
Fils de laine, de coton et de lin...			5.426.262
Total des produits manufactures..			44.317.891
— des matières premières.....			5.050.143
2° *Exportations de France*.....		Total.	99.440.923
Soies et bourres de soies.....			54.689.705
Moulin. écr..	14.511.591	26.822.292	»
S. teint. aut.	2.315.150		»
Bourres pei..	7.495.871		»
Fils de bour.	2.500.680		»
Tissus et passementerie de laine..			42.359.883
— de soie...			10.854.435
Vêtements confectionnés et lingerie.....			8.416.202
Coton en laine.....			3.955.906
Tissus et passementeries de coton.			2.965.642
Laines et déchets de laine.....			3.821.915
Fils de toutes sortes.....			1.254.430
Tissus et passementeries de lin et de chanvre.....			792.805
			99.440.923
Produits manufacturés textiles....		Total.	63.465.689
Soies moulinées écrues.....			14.511.591
— teintes.....			2.315.150
Bourres de soie peignées ou cardées			7.495.871
Fils de bourre de soie.....			2.500.680
Tissus et passementeries de laine..			42.359.883
— — de soie...			10.854.435
— — de lin ...			792.805
— — de coton..			2.965.642
Vêtements confectionnés et lingerie			8.416.202
Fils de laine, de coton et de lin...			1.254.430
Total des produits manufacturés			63.465.689
— des matières premières...			35.645.234

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaire; mais, nous pouvons nous féliciter, de voir ainsi nos intérêts industriels et commerciaux si complètement d'accord avec les intérêts supérieurs de la France. Le prestige et la sécurité de notre pays seraient, en effet, gravement compromis si, par suite d'une politique étroite et absolue, nous nous refusions à toute entente, et si nous poussions ainsi politiquement et économiquement cette nation, aujourd'hui notre amie, dans les bras que lui tend l'Allemagne.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer l'envoi à la Chambre des députés du délibéré dont je vais vous donner lecture.

« L'ancien Comité lainier, transformé en Société industrielle et commerciale,

» Considérant que le projet d'accord franco-suisse ne soulève aucune question doctrinale au point de vue » protection ou libre échange »;

» Qu'il ne constitue pas davantage une atteinte au nouveau régime économique dont une expérience suffisante peut seule démontrer et les avantages et les inconvénients;

» Qu'à ce double point de vue, on peut invoquer le témoignage de M. Méline lui-même;

» Considérant que, la question de principe une fois écartée, il ne reste plus qu'à examiner le projet d'accord franco-suisse dans sa forme et teneur, et de rechercher quel effet peut en ressortir :

» 1° Sur les intérêts généraux du pays;

» 2° Sur les intérêts de l'industrie textile et, plus particulièrement encore, sur les intérêts de l'industrie et du négoce de la laine centralisés à Roubaix;

» Considérant, sur le premier point, que l'industrie française ne saurait, sans s'amoindrir elle-même et sans contribuer à la diminution du prestige national, se confiner sur le marché intérieur et renoncer à développer au dehors la fortune et le renom de la France,

» Que le rejet pur et simple du projet d'accord franco-suisse serait un obstacle radical à cette expansion nécessaire au point de vue matériel et politique;

» Considérant d'autre part que l'agriculture, dont l'industrie roubaisienne s'honore d'avoir toujours eu le souci, ne saurait se dire sacrifiée, puisque ses représentants directement en cause — ceux qui appartiennent à la région francomtoise — ont donné leur complète adhésion au projet du gouvernement;

» Considérant, sur le deuxième point, que la Suisse nous achète plus du double de ce qu'elle nous vend;

» Que les matières et les produits manufacturés textiles entrent, pour une proportion de 40 à 47 0[0, dans nos transactions avec la Suisse;

» Que ces chiffres sont encore plus saisissants si l'on s'attache spécialement à ceux qui intéressent directement Roubaix, attendu que les derniers relevés officiels accusent, pour les tissus et passementeries de laine : 292.454 francs d'importation de Suisse en France et 42.359.883 francs d'exportation de France en Suisse; attendu aussi, pour citer un autre exemple, que les vêtements confectionnés (dont Roubaix fournit, pour une part considérable, la matière première) et la lingerie figurent pour une somme de 8.416.202 fr. dans nos exportations sur la Suisse, lorsque le même article n'a même pas de correspondant au chapitre des importations de Suisse en France,

» POUR CES MOTIFS,

» La Société industrielle et commerciale de Roubaix engage la Commission des Douan